

Froyennes, le 4 mars 2021

Séances d'information sur le compostage : les inscriptions sont ouvertes !

Le printemps approche et avec lui, le retour des séances d'information sur le compostage à domicile ! L'intercommunale Ipalle vous propose des formations d'une heure pour vous aider à démarrer ou à améliorer votre compost et vous accompagner ainsi dans votre démarche vers le « zéro déchet ». Et cette année encore, vous aurez aussi la possibilité d'acquérir un système à composter à prix réduit.

Pourquoi participer ? Pour faire un premier ou un nouveau pas vers le « zéro déchet ». Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Rendre à la terre sont les 5 Règles d'or de cette démarche pour produire moins de déchets.

Le compostage à domicile, en « rendant à la terre » les déchets organiques, est la pratique la plus facile et rapide à mettre en place, tout en ayant le plus grand impact sur la réduction du volume du sac-poubelle en l'allégeant de 30 à 40 % de son contenu. En compostant, vous gérez vous-mêmes vos déchets. Aucune autre intervention que la vôtre n'est nécessaire. Vous récolterez en outre votre propre compost à utiliser comme bon vous semble.

Ipalle propose aux participants à ses séances d'information l'acquisition de deux systèmes à composter au choix. Le fût de 280 litres au prix de 20 € et le silo de 1.000 litres à 50 €. Certaines communes octroient une prime supplémentaire : renseignez-vous auprès de votre administration communale. Les modalités de reprise du matériel seront communiquées après les séances d'information.

Rendez-vous sur www.ipalle.be pour connaître les modalités pratiques et vous inscrire aux séances d'information ([Contactez-nous/Formulaire d'inscription - séances info compostage 2021](#)). Les prochaines séances auront lieu en ligne et sont fixées aux 23 et 27 mars ainsi qu'au 1^{er} avril. D'autres dates seront planifiées, en présentiel ou en ligne, en fonction de la situation sanitaire : infos sur www.ipalle.be et sur la page Facebook [Ipalle - Vers un territoire Zéro Déchet](#).

